

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2017

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 122)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL18

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« même date »,

les mots :

« publication de la présente loi organique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.